



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

Royaume-Uni

Question écrite n° 73392

### Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le déclin du gaélique. En effet, malgré d'importantes subventions, cette langue celtique aura disparu avant un siècle. Le gaélique est pourtant l'une des plus anciennes langues européennes et l'un des symboles de la nation écossaise. Pourtant, d'après une étude récente, il devrait disparaître avant la fin du xxie siècle, et ce malgré les sommes investies pour sa préservation. Une étude sur les langues européennes minoritaires, réalisée par des chercheurs de l'Institut Max Planck aux Pays-Bas, montre qu'aucune langue ne peut survivre avec moins de 100 000 locuteurs. Or le gaélique n'est plus parlé que par 50 000 personnes. Il lui demande donc quelles mesures pourraient être prises au plan international pour tenter de préserver cette langue historique.

### Texte de la réponse

Le gaélique d'Ecosse est en effet une des langues les plus menacées d'Europe, même s'il n'y a guère de sens à fixer une date pour la disparition d'un idiome. L'idée qu'aucune langue ne pourrait survivre en dessous d'une masse critique de 100 000 locuteurs, heureusement contredite par de nombreux exemples dans le passé comme aujourd'hui, ne tient pas compte du dynamisme et de la créativité des locuteurs, du lien entre langue, culture et littérature, facteurs décisifs pour la transmission. Il n'en reste pas moins que le développement historique d'une langue repose nécessairement sur son enseignement et diverses mesures de mise en valeur. La Grande-Bretagne ayant ratifié en 2001 la charte européenne des langues régionales ou minoritaires, le gaélique bénéficie désormais d'un ensemble de dispositions qui permettent d'envisager son avenir sans excès de pessimisme. C'est à travers sa politique de promotion des langues de France que notre pays peut le mieux contribuer au maintien de la pluralité des langues en Europe et à la préservation du gaélique : l'esprit de cette politique en effet ne s'arrête pas aux frontières et la reconnaissance de la diversité comme une richesse vaut évidemment partout. Par ailleurs, le ministère de la culture et de la communication encourage tout échange culturel pouvant concourir au rayonnement de langues minoritaires, il prend part à la réflexion des institutions internationales sur ces questions, avec pour principe le respect de la pluralité linguistique et de la démocratie culturelle.

### Données clés

**Auteur :** [M. André Aschieri](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (9<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 73392

**Rubrique :** Relations internationales

**Ministère interrogé :** ville

**Ministère attributaire :** culture et communication

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée le :** 25 février 2002, page 1026

**Réponse publiée le :** 29 avril 2002, page 2185